

Enquête Publique Base de Vaires

Considérations globales :

Bonne réactivité des élus et des techniciens lors des concertations successives sur l'aménagement environnemental de la Base. Les deux résolutions qui en découlent sont présentes dans l'Etude d'Impact :

1) Pas de prise d'eau ni de contact avec la Marne ...

(Sur notre demande, car l'eau du Lac est reconnue par le SAGE de *Bonne à très bonne qualité*, quand la Marne est encore polluée).

2) **Prise en compte des Mares à batraciens** : grenouilles et tritons : ces mares sont déplacées dans un lieu plus propice... (Sur notre demande, car ces mares n'avaient pas été prospectées, je les avais donc faites inscrire dans l'étude Zone Humide du SAGE Marne Confluence, 17/7/2013 <http://www.lemarneux.fr/article-la-mare-de-vaire-essai-region-d-impermeabilite-des-terrains-119115473.html>)

Particularité de l'emplacement de cette Base au Sud immédiat, 100m, de la Zone Industrielle de Chelles-Vaires : Les pics de pollution, par temps calme par pression atmosphérique extrême ou par brise du Nord, rendent la partie Ouest de la Base impropre à tous jeux d'eau. En effet, les différentes industries qui longent le canal émettent des odeurs nauséabondes : *plastiques brûlés, vieux gasoil, dégazage etc*, qui sont ressentis sur la route goudronnée des sportifs, parallèle au Lac. Il est donc impératif de joindre, une résolution de prévention écrite, à tous ces industriels peu scrupuleux, leur précisant la valeur exemplaire de la Base de Loisirs, en exigeant des pouvoirs publics la plus grande sévérité contre ces pollutions olfactives. De même il faut prévoir le renforcement boisé des berges du canal comme barrière indispensable pour protéger la Base.

Un doute persiste sur l'éventuelle pollution de l'eau du Lac, à cause du brassage continu engendré par les pompes des rivières artificielles ? Demander une analyse de prévision de la qualité des eaux brassées par un « *Observatoire indépendant* » sur ce sujet. (Joindre pour comparaison, les analyses des eaux des rivières artificielles de la Base de loisirs de Cergy-Pontoise qui peut servir de modèle.)

Ci-joint copie des 6 pages de la réunion de concertation Région AEV associations du 16/12/2014 :

Développement du site de Vaires-Torcy :

(Sur ma demande, le 26 juillet 2014, une visite sur site avec les responsables Région AEV avait été programmée :

<http://www.lemarneux.fr/article-region-et-aev-entente-annulation-de-la-percee-visuelle-de-vaire-125078321.html>)

Cette visite nous a permis de comprendre que « tout le pourtour du Lac était impacté par l'aménagement de la Base » : **chemins, boisements.**

Le déboisement prévu, reporté à 2018, des vieux arbres des forêts, étant hors étude d'impact, il convenait donc de mettre en place *des mesures compensatoires additionnelles* : **Protection de l'Isthme, Etude Faune** complémentaire sur les Forêts du Marais-Brebis de Chelles et celle de l'île de Vaires, au sud-est du Lac. (Voir : <http://www.follet.org/overblog/reunion-region-doc>)

Ainsi ne devrait plus se reproduire pour tout ce territoire boisé de « *Demande de dérogation pour la destruction d'espèces protégées* » comme c'est le cas pour la partie Est de la Base à aménager !



Association riverains bords de Marne :

Membre du SAGE Marne Confluence
(Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).
Comité de gestion de la RNR des îles de Chelles
(Réserve Naturelle Régionale).
Commission consultative des services publics locaux de Marne et Chantierne.
12 avenue des îles 77500 Chelles Tel : 01 64 21 26 18

(Association agréée L.141-1 « Protection de l'Environnement » de 2005 à 2013)

Février 2015
Lucien Follet
président
association
Riverains
bords de Marne